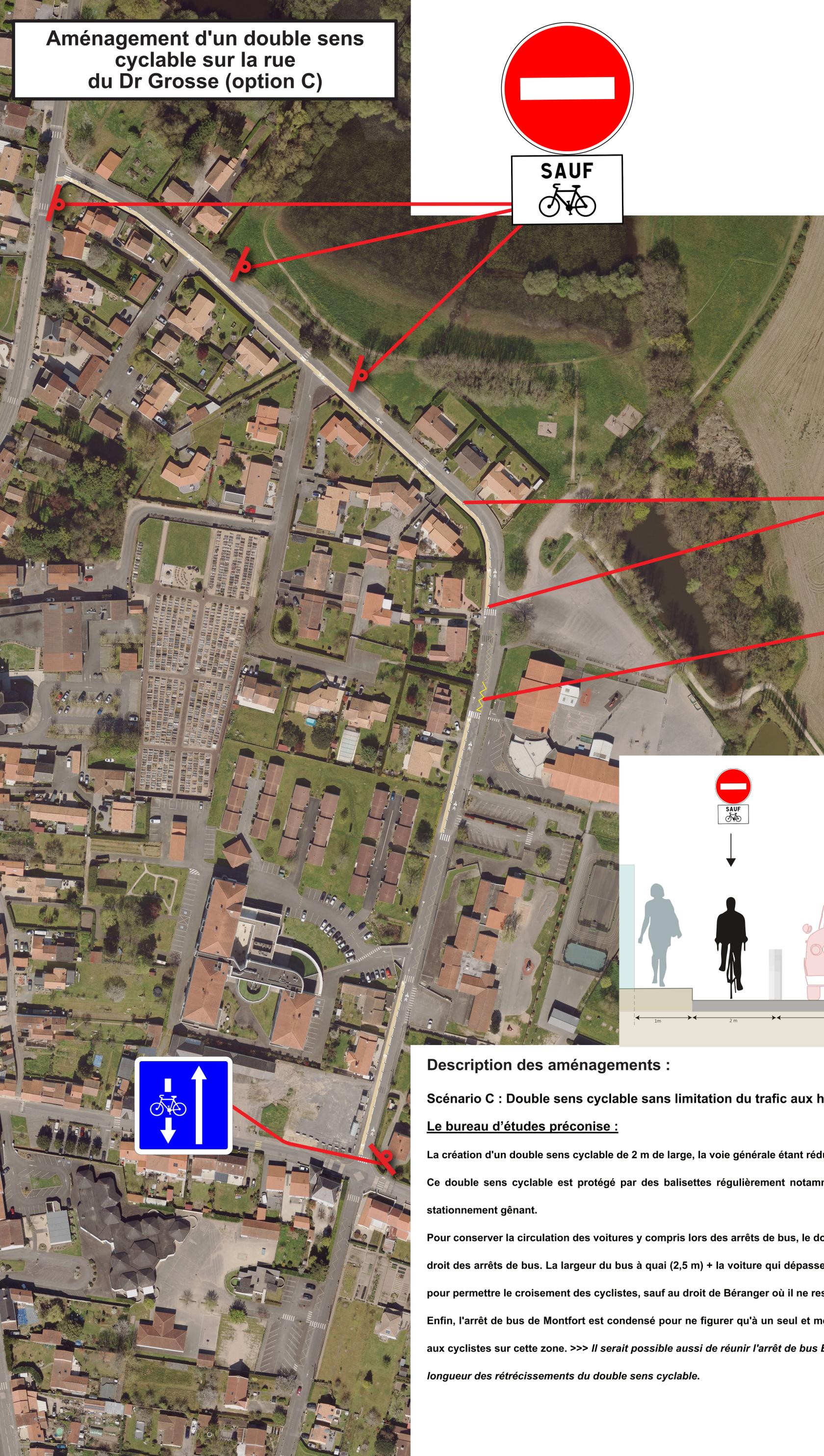
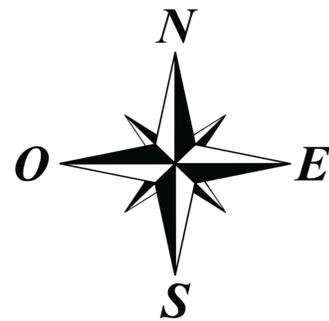
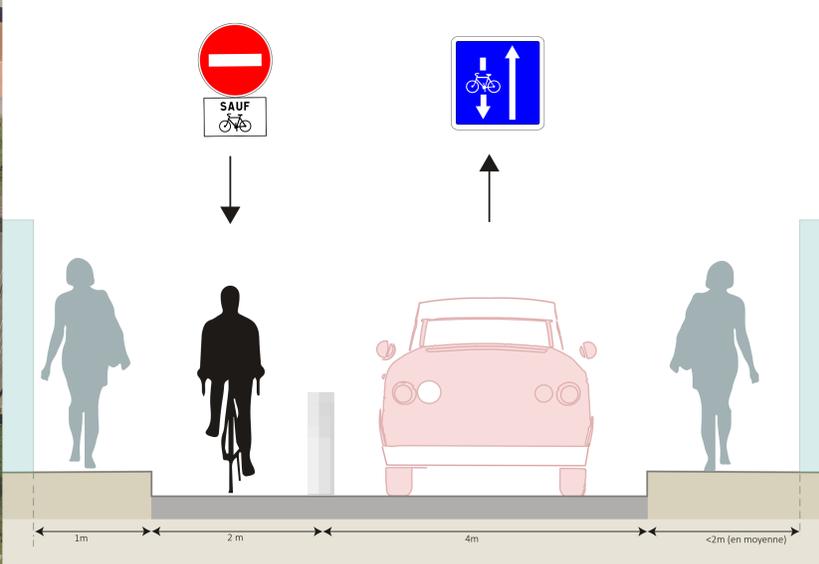


Aménagement d'un double sens cyclable sur la rue du Dr Grosse (option C)



Concentration des arrêts de bus de Montfort à un seul endroit

Vue en coupe du double sens cyclable :



Description des aménagements :

Scénario C : Double sens cyclable sans limitation du trafic aux heures de pose/dépose

Le bureau d'études préconise :

La création d'un double sens cyclable de 2 m de large, la voie générale étant réduite à 4 m, voir 3,5 m.

Ce double sens cyclable est protégé par des balisettes régulièrement notamment au droit des écoles pour éviter le stationnement gênant.

Pour conserver la circulation des voitures y compris lors des arrêts de bus, le double sens cyclable n'est plus marqué au droit des arrêts de bus. La largeur du bus à quai (2,5 m) + la voiture qui dépasse (2 m) laisse une marge d'environ 1,5 m pour permettre le croisement des cyclistes, sauf au droit de Béranger où il ne reste qu'1 m de large.

Enfin, l'arrêt de bus de Montfort est condensé pour ne figurer qu'à un seul et même endroit, laissant ainsi plus de place aux cyclistes sur cette zone. >>> Il serait possible aussi de réunir l'arrêt de bus Béranger/Montfort pour réduire encore la longueur des rétrécissements du double sens cyclable.

